



Déclaration de la CGT Éduc'action au CTM du 27 novembre

La situation sanitaire que traverse notre pays met notre système éducatif à rude épreuve, si nous nous sommes prononcés pour le maintien le plus longtemps possible de l'ouverture des écoles, collèges et lycées, nous exigeons toujours que des mesures exceptionnelles soient prises partout où ce n'est encore le cas, pour rendre possible une réelle distanciation physique pour éviter de transformer les établissements scolaires en foyers de contamination.

Nous demandons toujours en vain, la gratuité des masques pour tous les élèves.

Le ministre ignore ces demandes et tente de rassurer le public sur le nombre d'élèves testé positif.

Nous avons de grandes interrogations sur la méthode de collecte des chiffres qui nous semble plus que sujette à caution tant ils sont en décalage avec les données de Santé publique France.

Nous craignons que ces données très partielles, ne sous-estiment largement les contaminations à l'école et ne correspondent pas à la situation.

En ce qui concerne l'ordre du jour de ce CTM, les articles 18 et 19 du projet de *loi* confortant les *principes républicains* nous inquiètent, car ils remettent en cause clairement la liberté d'enseignement qui fait partie des libertés fondamentales au nom de la lutte contre les séparatismes dans un contexte où le gouvernement multiplie les textes de lois liberticides.

Au sujet de la prime annuelle d'équipement informatique de 150 euros net, nous considérons qu'elle est totalement insuffisante pour permettre aux enseignants de s'équiper en matériel, logiciels, consommables et connexion Internet.

De plus, cette reconnaissance tardive ne sera même pas accordée aux conseillers principaux d'éducation, aux professeurs documentalistes ainsi qu'à d'autres personnels qui sont eux aussi injustement exclus de ce dispositif.

Plus généralement, les discussions actuellement en cours ne sont pas des négociations salariales et ne permettront pas de compenser les pertes abyssales de pouvoir d'achat subies par les personnels de l'Éducation durant les 20 dernières années.

Le ministre a d'emblée écarté toute discussion sur le dégel de la valeur du point d'indice de la fonction publique ou sur les grilles de rémunérations faisant le choix politique de primes plutôt que d'une augmentation indiciaire.

Les discussions menées parallèlement dans le cadre de l'agenda social et du Grenelle sont pour nous incompréhensibles.

Les ateliers du « Grenelle de l'Éducation », lancés à grand renfort de communication, dont la feuille de route semble déjà dessinée, ne permettent pas d'établir un quelconque dialogue social alors qu'il est d'abord question de nos métiers, de nos missions et de nos carrières et des attentes de plus en plus fortes des personnels sur le sens même de leurs métiers.

Les modalités d'organisation des débats et les pistes soumises à la réflexion nous font penser que le ministre cherche à donner un alibi qui lui permettra de justifier des « évolutions systémiques » du métier d'enseignant qu'il entend nous imposer. C'est-à-dire de remettre en cause nos missions et nos statuts en contrepartie d'une hausse potentielle de salaire dont nous ne connaissons toujours pas les contours.

La CGT Educ'action refuse de servir de caution dans un dispositif qui s'apparente de plus en plus à une campagne de communication et de promotion lourde de menaces pour les personnels.

Ces raisons nous ont conduits à prendre la décision de ne plus participer au « Grenelle de l'Éducation ».

Enfin, nous avons pris connaissance par la presse, Médiapart et Libération, de l'utilisation inadmissible faite des subventions accordées au syndicat Avenir Lycéen.

Nous demandons qu'une enquête parlementaire puisse faire la lumière sur les conditions de création de ce syndicat, mais aussi sur l'utilisation potentielle de l'appareil d'État pour favoriser des expressions lycéennes minoritaire mais favorables aux réformes menées par le ministre.

Une telle manipulation si elle était avérée serait extrêmement grave, il ne s'agit pas seulement d'une question financière, mais d'une exigence de transparence essentielle dans une démocratie.

PS : Certains Rectorats refusent de donner aux organisations syndicales les fichiers de personnels non titulaires nous demandons à la DGRH d'intervenir auprès des académies concernées pour régler le problème.